

**TARIFS Les Molières - Boullay-les-Troux**

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
Atelier Musique encadré (1h/semaine) (mardi soir) Jérôme	252€ Adultes- 189€ Ados	Patchwork Marie-Pascale	30 €
Batterie (individuel - 30 min) Réjane	660 €	Peinture Atelier libre Adultes (samedi quinzaine 3h) Gorette	60 €
Chant adultes/ados (1h30) mercredi 20h30 Beckie	261 €	Peinture Adultes master class	Nous consulter
Danse en ligne - Country (1h30) mardi 17h45 Monique	70 €	Peinture Junior 8-10 ans (1h30) Samedi 13h30-15h matériel fourni Sophie (Places limitées à 8 max.)	450 €
⁽¹⁾ Danse EVEIL (4-5 ans / 16h30-17h15 : 45mn) Pauline	153 €	Peinture Collège 11-14 ans (1h30) Samedi 16h45-18h15 matériel fourni Sophie (Places limitées à 8 max)	450 €
⁽¹⁾ Danse INITIATION (6-7 ans / 17h15: 1h) Pauline	195 €	Peinture Kids 5-7 ans (1h15) Samedi 15h15 - 16h30 Sophie	375 €
⁽¹⁾ Danse JAZZ1 (8-12 ans / 18h15: 1h) Pauline	195 €	Piano (individuel - 30 min) Jérôme	660 €
⁽¹⁾ Danse JAZZ2 (13-17 ans / 19h15-20h30 / 1h15) Pauline	216 €	Portugais Collège Lycée - Samedi 12h à l'Ecole des Cendrières à Limours- Joana	25 €
⁽¹⁾ Danse ADULTES (>17 ans / 20h30-22h / 1h30) Pauline	237 €	QI-Gong (1h15) Mercredi 18h30 Myriam	270 €
⁽¹⁾ Football Initiation (4 à 7 ans) 1h15 Ben-jamin	102 €	Relaxation dynamique C.R.E.M 1h Mardi 19h30 Diane	270 €
⁽¹⁾ Football Enfant (8 à 13 ans) 1h30 Ben-jamin	123 €	Stretching Postural (1h) mardi 20h45 Diane	234 €
Guitare (individuel - 30 min) Ludovic	660 €	Stretching - Pilâtes(1h) lundi 18h Christine	195 €
⁽²⁾ GYM douce (lundi - 1h) 17h Christine	Pass GYM 1cours/sem : 192 € 2 cours et +/-sem : 252 €	Studio libre musique 2h30/semaine Mercredi 20h30	60 €
⁽²⁾ GYM très douce équilibre (mardi - 1h) 16h30 Valentin		Studio libre musique 2h/semaine Jeudi 20h30	48 €
⁽²⁾ GYM tonique (mardi 1h30) 19h30 Beckie		Théâtre Enfants/ados (1h30) 17h30 / 19h Cécile P.	231 €
⁽²⁾ GYM volontaire tonique (mercredi - 1h15) 11h30 Sylvain		Yoga Hatha 1h15 Lundi soir ou Vendredi matin - Cécile	267 €
⁽²⁾ GYM volontaire & ballons (jeudi matin - 1h15) 9h Christine		Yoga Restauratif 1h30 Vendredi 10h15 Matériel fourni Cécile (8 max)	405 €
⁽²⁾ GYM hit cardio renfo muscul. (jeudi soir - 1h) 20h30 Valentin		Yoga 2 cours (Hatha+ restauratif) Cécile	570 €
⁽²⁾ GYM volontaire circuit tonique (vendredi 19h- 1h30) Sylvain	Stage créatif 3 séances de 2h - Matériel fourni - Sylvie	66 €	
⁽¹⁾ Marche Bien Etre - 1h (vendredi 11h) Valentin	159 €	Stage Manga - 4 séances de 2h30 -Matériel fourni - David	114 €
Mémoire au village Jacques	17 €		

ADHESION (Obligatoire): 20 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille - **ADHESION Stage : 10 €**L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation⁽¹⁾ : certificat médical obligatoire ⁽²⁾ : questionnaire médical - nous consulter**EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION****1° - Fonctionnement :**

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.

- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.**2° - Tarifs :**

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.